

PARIS,
LE 20 OCTOBRE 2022

CONTACT
Alexandre Arlin
T. 33 (0)1 55 55 60 15
alexandre.arlin@hceres.fr

PUBLICATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IFREMER

Le Hcéres publie ce jour le rapport d'évaluation de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)¹ pour la période 2016-2020. Fruit des travaux d'un comité d'experts, l'analyse, assortie de recommandations, porte sur le positionnement et la stratégie de l'Ifremer, sa gouvernance et ses différentes activités.

Institut français de recherche dans le domaine maritime, l'Ifremer est l'un des principaux acteurs du secteur. Il a pour mission de conduire et de promouvoir des recherches fondamentales et appliquées, des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel. Celles-ci sont destinées à connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable, à améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution, de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier, et à favoriser le développement socio-économique du monde maritime.

Saluant l'excellence scientifique de la recherche dirigée par l'institut, le bien-fondé de son expertise, la richesse de ses liens avec la société et le monde économique, son aptitude à agir au profit de l'ensemble de la communauté des sciences et techniques de la mer, et son savoir-faire reconnu en matière de gestion de grandes infrastructures de recherche, le comité d'experts présidé par Eduardo Balguerias Guerra – ancien directeur de l'Instituto Espanol de Oceanografia – conclut que l'Ifremer doit persévérer dans sa dynamique de transformation pour renforcer ses atouts et mettre en place sa stratégie.

Le comité relève cependant « une organisation trop rigide qui limite l'interdisciplinarité », et recommande à l'Ifremer la mise en place « de programmes interdisciplinaires structurants à cheval sur la recherche, l'expertise et l'innovation ».

Fondant son analyse sur l'autoévaluation de l'établissement et sur des entretiens avec des représentants de l'Ifremer et de ses partenaires, le comité salue le travail accompli par l'institut pour accroître sa reconnaissance à l'international et dans le monde maritime français. Néanmoins, il souligne « un positionnement de chef de file national insuffisamment clair » et lui recommande de clarifier sa stratégie scientifique et de partenariat avec les acteurs majeurs des sciences et technologies de la mer en France. De plus, il lui conseille de préciser son rôle dans le système national de recherche et d'innovation en affinant sa stratégie de partenariats.

Il note la réussite de la mise en œuvre de la politique scientifique, une communication aguerrie, et une flexibilité lors de situations de crises. Enfin, le déploiement de la démarche qualité, ainsi que de la politique d'innovation, est un succès. Il relève une fragilité du modèle économique, notamment liée à une faiblesse des ressources propres d'origine privée, et un décalage entre l'ambition et les moyens. Il recommande que l'Ifremer prépare avec les ministères de tutelle un contrat quinquennal équilibré, assurant les moyens adéquats pour ses activités de recherche et ses activités d'expertise d'excellence répondant aux besoins de la société et en appui aux politiques publiques.

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

¹ La précédente évaluation de l'Ifremer a fait l'objet d'un rapport publié en juin 2017

L'Ifremer a su montrer un panel varié de compétences, tant en matière de recherche en biologie maritime et halieutique, que d'expertise en soutien aux politiques publiques, et de conduite d'infrastructures de recherche marine pour l'ensemble de la communauté nationale. En revanche, le comité a perçu « des difficultés à répondre aux demandes d'expertise en appui aux politiques publiques, dont le nombre et la complexité augmentent ». Il recommande que l'institut renforce sa capacité à mobiliser les partenaires académiques pour contribuer à l'apport d'expertise en soutien aux politiques publiques.

L'institut présente « un chantier inachevé en matière de gestion des ressources humaines ». Aussi, le comité recommande de renforcer la politique et la gestion de celles-ci, notamment avec la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une politique de rémunération qui inclut des primes annuelles avec des objectifs personnels et collectifs, et le plan d'action pour l'égalité femmes-hommes jusqu'aux plus hauts niveaux hiérarchiques.

Enfin, trois axes d'amélioration ont été notés, notamment la mise en place d'une réelle prospective à long terme et de sa déclinaison opérationnelle, une anticipation des menaces sur l'avenir de la Flotte océanographique française comme l'augmentation du coût énergétique, ainsi qu'une pleine inscription dans le modèle des unités mixtes de recherche. Le comité conseille de renforcer le réseau de grandes infrastructures pour la recherche, particulièrement la Flotte océanographique française et les systèmes d'observation de l'océan, et de poursuivre le développement de la politique d'innovation et des relations avec les entreprises.

EN SAVOIR PLUS

↳ L'Ifremer en bref

- Statut : Établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, des pêches maritimes et des cultures marines, et de l'environnement ;
- Budget : 224 millions d'euros provenant pour 23 % de ressources propres ;
- Effectifs : 1516 salariés dont 684 chercheurs et ingénieurs, répartis dans 24 implantations en métropole et outre-mer ;
- Implantations : l'Ifremer s'inscrit dans le paysage national de la recherche avec 23 unités de recherche scientifique et technologique, dont 9 unités mixtes de recherche.